



# **Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2005**

(Du 28 mars 2006)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 14, 23 et 28 mars 2006 pour examiner le rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes de l'exercice 2005.

Parallèlement, les cinq sous-commissions ont procédé aux analyses et aux contrôles qui leur incombent dans les différents dicastères.

La Commission financière constate que les comptes de l'exercice 2005 bouclent avec un excédent de charges qui représente 1,6% des charges, soit 7'055'645 francs. Ce déficit inférieur à celui des deux années précédentes, confirme les projections annuelles établies en juin et septembre 2005. Ces dernières ont permis au Conseil communal de prendre des mesures, à la fin de l'été déjà, pour réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il convient de noter l'effort effectué par le personnel. Son effectif a été réduit de manière significative. Malgré cela, les charges de personnel ont provoqué une augmentation des dépenses de 660'000 francs. L'explication est à trouver dans l'arrêté qui fixe la rémunération du personnel communal. Il prévoit une compensation complète du renchérissement ainsi qu'une progression salariale liée aux années de service. En 2006, la stabilisation des salaires passe par une contribution volontaire des agents publics négociée entre les associations du personnel et le Conseil communal et acceptée par le Conseil général.

Durant l'année 2005 est entrée en vigueur la 2ème étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Cela a eu des conséquences négatives importantes et non maîtrisables sur les finances de la Ville.

Si le déficit de 2005 est inférieur à celui des deux années précédentes cela s'explique par la rigueur et la vigilance de l'administration dans les dépenses. Néanmoins, il existe encore certains éléments peu maîtrisables :

- les dépenses sociales, fortement liées à la conjoncture économique ;
- une population fragile, plus de retraités et de chômeurs que la moyenne cantonale ;
- coûts d'agglomération non reconnus ;
- peu d'emprise sur le développement du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes.

Comme les années précédentes, l'action concertée entre le Conseil communal et la Commission financière ainsi que l'établissement des projections financières intermédiaires ont montré leur efficacité.

Les investissements nets réalisés sont inférieurs de plus de 5,4 millions de francs par rapport au budget 2004. La capacité d'autofinancement est de 6% inférieure à celle budgétée et l'insuffisance de financement est par contre améliorée par rapport au budget de plus de 4,5 millions de francs.

Les taux d'intérêts à long terme se sont maintenus à un niveau très avantageux, ainsi le service de la dette a pu être contenu. Dès que les emprunts pour la réalisation du NHP auront été transférés à l'EHM, la dette de la commune sera réduite d'un tiers et l'image financière de la Ville nettement améliorée.

Le service de la dette liée à un niveau des taux d'intérêts relativement bas est raisonnable. Par contre la fortune est quasiment épuisée (2,5 millions de francs), ceci est particulièrement délicat. La Ville ne dispose plus de marge de manœuvre.

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Finances, Cultes, Tourisme, CEG, Office du personnel,  
Services des assurances)

MM. Thomas Facchinetti (rapporteur), Blaise Péquignot et José Caperos ont rencontré les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable du dicastère ; Mme Nathalie Schor (Cultes et Tourisme) ; MM. Daniel Crevoisier, Serge Attinger (CEG) ; Gérard Blandenier, Marco Paolini (Services financiers, Comptabilité générale, Promotion économique), Pierre-Alain Mayer (Contrôle des finances) ; Marc Bernoulli, (Office du personnel) et Roger Maridor (Service des assurances).

### **02. Finances**

#### **02.02 Cultes**

Une association a été constituée pour financer par des fonds privés la construction d'un nouvel orgue au Temple de Serrières.

427 01 Le programme attractif et dynamique d'animations culturelles de la Collégiale a eu du succès et les recettes de locations ont augmenté par rapport au budget.

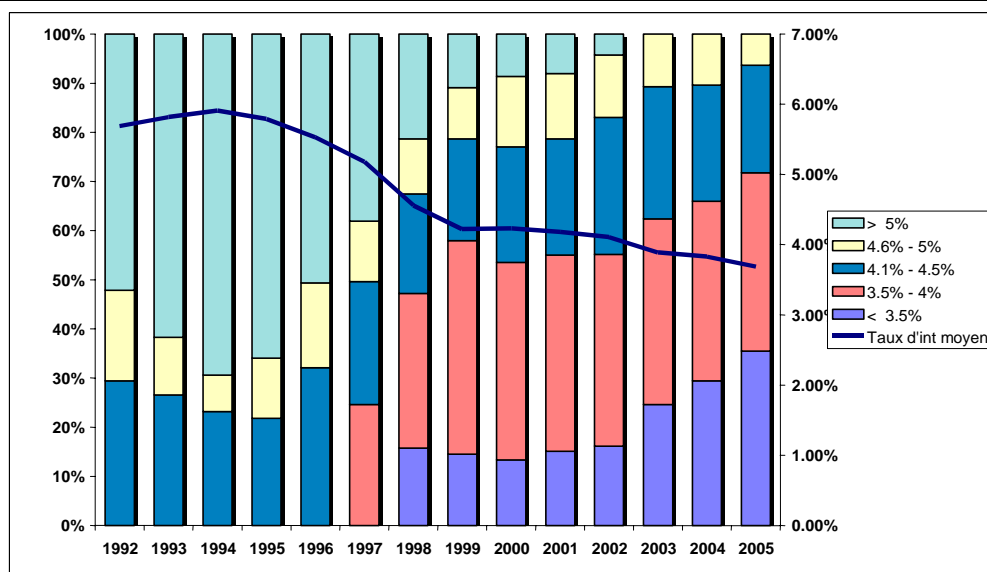
#### **02.11 Comptabilité générale**

L'enveloppe budgétaire concernant la gestion de la dette pour l'exercice 2005 se montait à 74 millions de francs dont 44 millions pour la conclusion et le renouvellement d'emprunts. En raison des taux bas pratiqués sur le marché à cette époque, la Commission financière s'était exprimée pour privilégier clairement les emprunts à court terme afin de couvrir les besoins temporaires en liquidités. Finalement la conclusion d'emprunts a même pu être limitée à 40 millions de francs. Vu les taux avantageux pour les emprunts à 10 ans, la Ville a en fait opté pour la conclusion de 4 emprunts à 10 ans pour 35 millions de francs et 1 emprunt à 5 ans pour 5 millions de francs. Le résultat est donc en définitif meilleur que celui prévu initialement.

Si le niveau d'endettement de la ville qui se monte à 634 millions de francs est toujours trop élevé, la structure interne de la dette a été constamment améliorée ces dernières années par une gestion avisée

des conditions offertes sur les marchés financiers. Le tableau ci-dessous illustre cette situation.

STRUCTURE DE LA DETTE														
TAUX	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
< 3.5%	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	70.0	70.0	70.0	85.0	95.0	150.0	185.0	225.0
3.5% - 4%	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	140.0	210.0	210.0	225.0	230.0	230.0	230.0	230.0
4.1% - 4.5%	99.5	86.5	71.5	71.5	121.0	102.0	90.0	100.0	123.0	133.0	164.0	164.0	149.0	139.0
4.6% - 5%	62.2	38.4	23.0	40.0	65.0	50.0	50.0	50.0	75.0	75.0	75.0	65.0	65.0	40.0
> 5%	176.0	200.9	213.9	215.9	190.8	154.8	94.7	52.7	45.0	45.0	25.0	0.0	0.0	0.0
<b>TOTAL</b>	<b>337.7</b>	<b>325.8</b>	<b>308.4</b>	<b>327.4</b>	<b>376.8</b>	<b>406.8</b>	<b>444.7</b>	<b>482.7</b>	<b>523.0</b>	<b>563.0</b>	<b>589.0</b>	<b>609.0</b>	<b>629.0</b>	<b>634.0</b>
<b>Taux d'int moyen</b>	<b>5.69%</b>	<b>5.82%</b>	<b>5.91%</b>	<b>5.79%</b>	<b>5.53%</b>	<b>5.18%</b>	<b>4.56%</b>	<b>4.22%</b>	<b>4.23%</b>	<b>4.18%</b>	<b>4.11%</b>	<b>3.89%</b>	<b>3.83%</b>	<b>3.69%</b>



Une fois les transactions terminées, l'endettement devrait diminuer de 200 millions de francs par la reprise des actifs des hôpitaux de la Ville par le NHP. Si le niveau de la dette diminue, sa structure interne favorable n'en sera pas affectée mais le niveau de l'endettement de la Ville demeura néanmoins proportionnellement encore trop élevé. Des efforts visant à contenir l'endettement et à reconstituer la fortune seront incontournables.

### 02.31 Centre électronique de gestion

Le CEG a fêté ses 40 ans en 2005 et l'exercice annuel présente un résultat financier significativement meilleur que prévu au budget 2005 ainsi que par rapport aux comptes 2004. Un effort important a été fait au niveau des charges de personnel. Le CEG évolue actuellement dans un environnement cantonal en profonde mutation. Les nombreuses réorganisations des systèmes d'informations complexes que gère le CEG se font dans un contexte de communications un peu confuses de la part des autorités politiques du canton ou d'autres collectivités publiques. Cela crée une insécurité auprès du personnel et un potentiel de

démotivation n'est pas sans effets sur les risques de gestion de systèmes informatiques très complexes et essentiels pour les administrations publiques. Une amélioration de la conduite politique par l'ensemble des collectivités publiques impliquées, la clarification des choix stratégiques et des responsabilités selon les compétences spécifiques de chacune des entités concernées s'avèrent urgentes.

## **02.41 Contributions**

- 400.01 Le rendement de l'impôt sur les personnes physiques est inférieur aux prévisions budgétaires reflétant la stagnation des salaires et revenus des contribuables de la Ville. La situation est identique en ce qui concerne l'impôt sur la fortune des personnes physiques.
- 400.03 Les revenus de l'imposition des frontaliers ont augmenté en vertu d'un changement de la base de calcul qui est désormais fondé sur le nombre d'autorisations frontalières délivrées par canton et par commune et non sur le lieu de travail.
- 401.01 Les rentrées fiscales des personnes morales sont supérieures à celles prévues au budget. Ce n'est toutefois qu'en fin d'année 2005 que les résultats sont apparus meilleurs que prévus. L'amélioration de la conjoncture économique a influencé favorablement le niveau des contributions des personnes morales (impôts sur le bénéfice et le capital) ce qui a permis de compenser les rentrées fiscales des personnes physiques inférieures aux prévisions budgétaires.
- 330.03 L'écart des pertes et abandons par rapport au budget provient d'une sous-évaluation qui se fondait sur une estimation moyenne de 1,5 millions par année alors que la moyenne qu'il convient de prendre en compte aujourd'hui est de 1,8 millions par an. Il n'y a cependant pas de hausse effective des pertes et abandons qui se situent au même niveau qu'en 2004.

## **02.51 Service économique et statistique**

Le tableau ci-dessous détaillant la nature des rubriques figurant dans la classification fonctionnelle des dépenses par habitant a été remis aux membres de la sous-commission. Il s'avère qu'il y a une disparité de

pratique entre les communes dans la classification des dépenses ce qui biaise les comparaisons intercommunales. Une révision de la classification fonctionnelle de la Ville avec l'appui du service cantonal des communes sera effectuée.

## Nature des dépenses par habitants

### Composition

<b>Administration</b>	Législatif et exécutif, administration générale
<b>Sécurité publique</b>	Police, police du feu, protection civile
<b>Enseignement et formation</b>	Ecoles publiques, écoles spécialisées, formations professionnelles, autres secteurs, enseignement, formation
<b>Cultures, sports et loisirs</b>	Encouragement de la culture (bibliothèque, musées, théâtres, concerts) Mass média, parcs publics et chemins pédestres, sports, colonies de vacances, églises
<b>Santé</b>	Service médical des écoles, autres dépenses de santé
<b>Prévoyance sociale</b>	AVS, AI, protection de la jeunesse, invalidité, encouragement à la construction de logements, assistance, aide humanitaire à l'étranger
<b>Trafic</b>	Routes communales, trafic régional, navigation
<b>Protection de l'environnement</b>	Approvisionnement en eau, protection des eaux, ordures ménagères, autres secteurs de protection de l'environnement, cimetières et crématoires
<b>Economie publique</b>	Agriculture, sylviculture, tourisme, électricité, gaz
<b>Finances et impôts</b>	Impôts, péréquation, intérêts passifs, patrimoine financier, patrimoine administratif

## 02.61 Office du personnel

L'effectif du personnel administratif de la Ville a diminué de 19,5 postes durant l'exercice 2005 et une réduction de 2% sur la masse salariale budgétisée a été opérée en se fondant sur une estimation de la moyenne des départs annuels. Les charges de personnel sont cependant supérieures au budget en raison principalement de la modification de l'indice de référence pour les salaires qui est passé de 103.6 à 104.4 provoquant une augmentation des dépenses de 660'000 francs. Il faut noter toutefois que la réduction des effectifs du personnel a un effet structurel à long terme sur la réduction des charges salariales de la Ville.

En réponse à une demande exprimée en Commission financière, un tableau de bord de l'évolution des effectifs par mois et par direction en 2005 est présenté aux membres de la sous-commission. Il sera dorénavant inséré par le Conseil communal dans son rapport annuel sur la gestion et les comptes.

318.02 Le groupe d'écoute pour la lutte contre le harcèlement est intervenu à 3 reprises en 2005. L'activité des personnes médiatrices qui sont à l'écoute du personnel a généré des honoraires plus élevés que prévu. La sous-commission demande qu'à l'avenir une statistique permettant de se rendre compte de la nature et de la quantité des prestations fournies soit présentée dans le rapport de gestion.

## Rapport de la Sous-commission financière II

(Forêts et Domaines, Services sociaux, Instruction publique)

La sous-commission financière II, composée de Mme Fabienne Spichiger, MM. Steven Bill (excusé) et Philippe Loup (rapporteur), s'est réunie le 16 mars 2006 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2005. Ont également participé à cette séance : Mmes Charlotte Nilsson, déléguée à la petite enfance et responsable de la Crèche des Bercles, Brigitte Heyer, responsable de la Crèche de Serrières, Marianne Vessaz Ott, responsable du Centre d'orthophonie et MM. Philippe Haeberli, chef du Service social, Sylvain Ghirardi, chef de l'Office du travail, Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier du Service des forêts, Antoine Rosselet, intendant du Service des domaines et Willy Zahnd, Caves de la Ville.

Remarque générale : suite à la réorganisation, dès 2006, des Directions des services sociaux (Affaires sociales) et de l'instruction publique (Jeunesse & Intégration), nous rappelons que Mme Nilsson occupera la fonction de Responsable de l'Unité Enfance. Quant à M. Ghirardi, il sera chef de la section Jeunesse & Intégration et M. Haerberli, chef de la section Affaires sociales.

### **03. Forêts et Domaines**

#### **03.11 Exploitation des forêts**

Les comptes sont plus favorables que prévu en comptabilisant un excédent de charges ne se montant qu'à 491'291 francs. Certes des travaux d'entretien ont été reportés. Cela ne manque pas de susciter un léger souci chez les commissaires. En effet, les chemins sont moins entretenus temporairement et certaines dépenses de rénovation ou de construction de dépôts ou de hangars sont remis mais le maintien du patrimoine technique demeure un sujet d'attention sinon le risque de frais ultérieurs plus importants sera réalité. L'exploitation de la forêt a par contre été maintenu à un niveau normal tant pour l'exploitation que pour l'entretien. La priorité a plutôt été mise sur les résineux et aussi sur le bois de chauffe.

##### *03.11.42 Revenus des biens*

427.11 La vente de bois en forêt a progressé de 51'000 francs par rapport au budget. A la fois plus de bois a été vendu et aussi de meilleure qualité

#### **03.21 Domaines**

Résultat avec un excédent de charges nettement plus important que prévu de plus de 360'000 francs. Ce résultat est surtout dû aux comptes 316.01, 312.11, et 312.21 (les trois concernant la location Petitpierre et Grisel) ainsi que 330.03, 315.07 et 318.09

##### *03.21.31 Biens, services & marchandises*

316.01, La location du bâtiment s'est poursuivie en 2005 alors  
312.11, qu'elle devait s'arrêter à fin 2004. Cela se reporte bien  
312.21 évidemment sur les rubriques 312.11 « Energie et



Eclairage » ainsi que 312.21 « Eau ».

315.07 Véhicules ayant dû être expertisés ce qui provoqua de grosses réparations.

318.09 Plans de division et abornement a fluctué du fait d'un nombre de cas plus important ou d'une complexité plus grande.

03.21.33 *Amortissements*

330.03 Pertes et débiteurs ont augmenté de façon importante du fait de la faillite de trois entreprises.

03.21.42 *Revenus des biens*

423.04 La carrière des Pacots n'est plus en exploitation, le remblayage est terminé alors que le reboisement est en cours. Par contre, l'exploitation de la carrière de La Cernia est en croissance mais cela concerne plutôt la commune de Valangin.

## **03.31 Vignes**

03.31.30 *Charges de personnel*

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2005, la convention de tâcheronnage a été reconduite pour 10 ans. Ce forfait d'une durée respectable permet au tâcheron d'effectuer des investissements mécaniques en étant assuré d'une durée nécessaire à l'amortissement de ces investissements. La Ville est gagnante de son côté par la qualité du travail effectué et par la pratique simple et claire du forfait. La meilleure preuve est que la Vigne est pratiquement chaque année bénéficiaire.

## **03.32 Encavage**

L'année a été marquée par des manques de locaux et également des soucis quant au manque de personnel. Cela a bien évidemment des répercussions sur le rendement des Caves.

03.32.30 *Charges de personnel*

La formation d'apprentis et de stagiaires est certes un plus et une mission que l'on peut attendre d'une cave importante mais provoque des coûts

Les absences pour cause de maladie ont générés des heures supplémentaires pour un montant de plus de 50'000 francs et surtout une surcharge de travail à la limite du supportable.

*03.32.31 Biens, services & marchandises*

Si le loyer en imputation interne est faible (3000 francs), par contre tout l'entretien est en charge de la Cave. Au niveau énergétique et de sécurité, les infrastructures ne sont plus adéquates. L'exiguïté provoque également des coûts, de même que l'éloignement entre les caves et la vigne.

312.21 L'explosion de la consommation d'eau est provoquée par des appareils qui ne sont plus conformes.

313.99 Les rubriques « Autres marchandises consommées » et  
315.01 « Entretien machines » sont représentées par des machines qui ont dû être changées ou réparées, tel une pompe, l'étiqueteuse, une tireuse et des problèmes avec l'installation électrique.

*03.32.42 Revenus des biens*

Des services à la clientèle péjorent la rentabilité dont, par exemple, la récupération des bouteilles vides qui peut être estimée à 25'000 francs.

Par ailleurs, la promotion du vin et la vente en cave eurent également à souffrir d'un déficit si l'on compare au budget, même si une augmentation de 7% est à noter en comparant avec les comptes 2004

## **04. Services sociaux**

La législation cantonale pour l'Action Sociale a été modifiée au début 2006, entérinant ainsi les chiffres posés dans le budget 2006. Dès lors, 40% des frais de fonctionnement sont également subventionnés. La réorganisation des services sociaux sous une même entité s'effectue et se regroupera sous le même toit. Le Centre d'Orthophonie trouve également place dans ces nouveaux locaux à Saint-Maurice 4. Ce regroupement devrait permettre une plus grande efficacité et également des économies en personnel administratif, compensant quelque peu la future probable augmentation du nombre d'assistants sociaux considérant la tendance soutenue à l'accroissement du nombre de

dossiers.

Pour 2005, une fois de plus la situation sociale provoqua une augmentation des charges de l'aide sociale de 2.2 millions. Un million par la facture cantonale sur les établissements spécialisés AI et 1.7 en rapport avec l'aide matérielle et l'augmentation du personnel des services sociaux.

Un retour de subvention du Centre de Santé d'un demi-million sous la forme d'un correctif sur les années 2003 et 2004 (04.12.436.45) permet donc de maintenir l'augmentation à ce niveau de 2.2 millions.

## **04.11 Service social**

### *04.11.30 Charges de personnel*

Augmentation du personnel au début 2005 totalement absorbée par le nombre de dossiers en croissance constante. La norme de 100 dossiers par assistant, inscrite dans la loi avec une variable de plus ou moins 20%, est dépassée car environ 130 dossiers sont en charge de chaque assistant social. Environ 25% des dossiers concernent des jeunes de moins de 25 ans. L'objectif est la réinsertion et dans une certaine mesure une « astreinte au travail pour obtenir l'aide sociale ».

### *04.11.36 Subventions accordées*

361.04 Détérioration de plus d'un million et demi en rapport avec l'augmentation du nombre de dossiers. La Ville n'a qu'une faible marge de manœuvre coincée entre une économie ne générant que peu d'emplois supplémentaires et une législation cantonale obligeant la commune à servir les aides. Environ 7% de la population de la ville bénéficie d'une aide si on se réfère au tableau de la page 212 signalant 1'553 cas d'indigence.

## **04.12 Aides et prévoyance sociale**

### *04.12.36 Subventions accordées*

361.06 Facture importante du canton sur la subvention au profit des Etablissements spécialisés de l'AI pour un reliquat sur l'année 2004 de près d'un million.

Le chiffre de 310'000 francs a été inscrit avant que les comptes du Centre de santé ne soient validés par l'Etat.

365.33 Depuis, il apparaît que le chiffre réel ne se monte qu'à 100'000 francs environ à la charge de la Ville. Au regard du compte 04.12.436.45, le solde 2005 en rapport avec le Centre de Santé génère un « bénéfice » de plus de 400'000 francs.

#### **04.21      Planning familial**

L'effort de prévention auprès des écoles est soutenu et se traduit par la visite du Centre par de très jeunes filles. L'effort global pour diminuer l'excédent de charges est notable surtout si l'on considère l'offre importante de prestations octroyées.

#### **04.41      Office du travail**

La contribution au déficit des mesures d'intégration professionnelle (ex-mesures de crise) a subi d'importantes variations durant les six années observées – 2000 à 2005 – pour les raisons suivantes :

- conséquence du premier volet de désenchevêtrement, les communes ont assumé 60% du déficit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2001 (antérieurement 50%)
- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la répartition intercommunale s'est faite selon le système « par tête », qui est plus défavorable aux villes
- les années 2001 et 2002 ont été caractérisées par un marché du travail très dynamique en raison notamment des effets directs et indirects d'Expo 02
- l'entrée en vigueur en 2003 de nouvelles normes d'octroi des mesures d'intégration professionnelle a restreint encore le nombre de bénéficiaires qui n'ont souvent eu d'autre recours que de s'adresser à l'aide sociale
- la troisième révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2003, a notamment introduit une réduction de la durée d'indemnisation à 400 indemnités (520 précédemment) pour les demandeurs d'emploi âgés

de 25 à 54 ans. Un nombre important de personnes sont arrivées prématurément en fin de droit durant le second semestre 2003, d'où l'augmentation marquée des charges sur l'année de contribution 2004.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la répartition du déficit entre l'Etat et les communes repasse à 50/50, en contrepartie du nouveau financement partiel des structures d'aide sociale par l'Etat.

*Voir : Annexe I « Part au déficit mesures d'intégration professionnelle »*

Le second tableau présentant le nombre de demandeurs d'emploi et de chômeurs dans la Ville montre à quel point le poids social des personnes en recherche d'emploi demeure important malgré une embellie économique

*Voir : Annexe II « Statistiques des demandeurs d'emploi et chômeurs en 2005 sur le plan cantonal et en Ville de Neuchâtel ».*

#### **04.50**

#### **Service administratif des crèches**

La sous-commission note la maîtrise financière tout en devant faire face à une demande toujours importante de subventions à accorder selon les termes de la législation cantonale.

L'effort demandé notamment au personnel des crèches communales ne pourra pas demeurer aussi important sur une durée excédant 2-3 années. Ensuite il s'agira de faire des choix sur les prestations et cesser d'user de la mesure temporaire du délai de carence.

Il est à noter que 4 personnes ont été engagées pour un apprentissage de 3 ans en formation duale pour le CFC d'assistant(e) socio-éducative proposé par le Centre Pierre-Coullery en contact avec la Ville pour les crèches de Serrières, des Bercles et du Centre-Ville.

#### **04.54 Crèche du Centre Ville**

Les 3 premiers mois ont été assurés par une subvention de 160'000 francs. Les délais de congé pour une secrétaire à mi-temps et un poste de cuisinier ont pesé de façon extraordinaire sur les comptes 2005. Ainsi la subvention anciennement octroyée de 800'000 francs était nettement plus importante que le coût actuel depuis que cette crèche a rejoint le giron communal. En effet, l'excédent de charges de Fr. 461'453.85 rapporté sur une année ne s'élève à pas plus de 600'000 francs. Dès lors, pour 2006, on peut s'attendre à un excédent de charges encore moins important (Budget 2006 : 590'000 francs).

### **09. Instruction publique**

#### **09.31 Centre d'orthophonie**

Année cruciale, crainte par beaucoup et finalement très propice pour le devenir du Centre. Dix-huit communes ont adhéré à la convention durant l'année 2005 et deux, après un premier refus, se ravisent en ce début 2006.

On comptabilise une légère détérioration de 80'000 francs par rapport aux comptes 2004 mais il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y a plus de subvention de l'Etat. En réalité on se situe plutôt à une amélioration de 180'000 francs par rapport à cette année-là.

##### *09.31.30 Charges de personnel*

Au niveau du personnel, le départ de 3 orthophonistes remplacées par de nouvelles personnes plus jeunes a permis de diminuer les charges salariales. De même, l'absence d'un an d'une orthophoniste pour maladie a été compensée par son remplacement payé par la Caisse cantonale de remplacement. Par ailleurs, une amélioration des recettes a pu être obtenue en optimisant la facturation auprès de l'AI. De plus dès 2006, une réorganisation de l'horaire avec un passage à 40 heures annualisées permettra de faire des recettes supplémentaires.

09.31.31 *Biens, services & marchandises*

Là également l'effort demeure soutenu et est à remarquer.

**09.41 Ecoles enfantines et primaires**

09.41.31 *Biens, services & marchandises*

310.01 Cette augmentation de 20'000 francs au budget à 38'528 francs aux comptes pour les raisons évoquées en page 608 ne satisfont nullement les commissaires.

310.30 La facture de fournitures scolaires montre un dépassement de 175'000 francs. Ce dernier a été provoqué par le paiement d'une facture concernant 2004.

**09.43 Clinique dentaire**

09.43.30 *Charges de personnel*

309.01 Les offres d'emploi sont en fait des annonces publiées dans des revues nationales et internationales pour l'engagement d'un orthodontiste. Ces annonces n'ont pas rencontré le succès voulu et aucun orthodontiste n'a pu être engagé courant 2005. La conséquence apparaîtra surtout en 2006 où les recettes ont été majorées (780'000 francs) ainsi que les traitements en tenant compte des prestations d'un orthodontiste attiré au service de la Clinique dentaire.

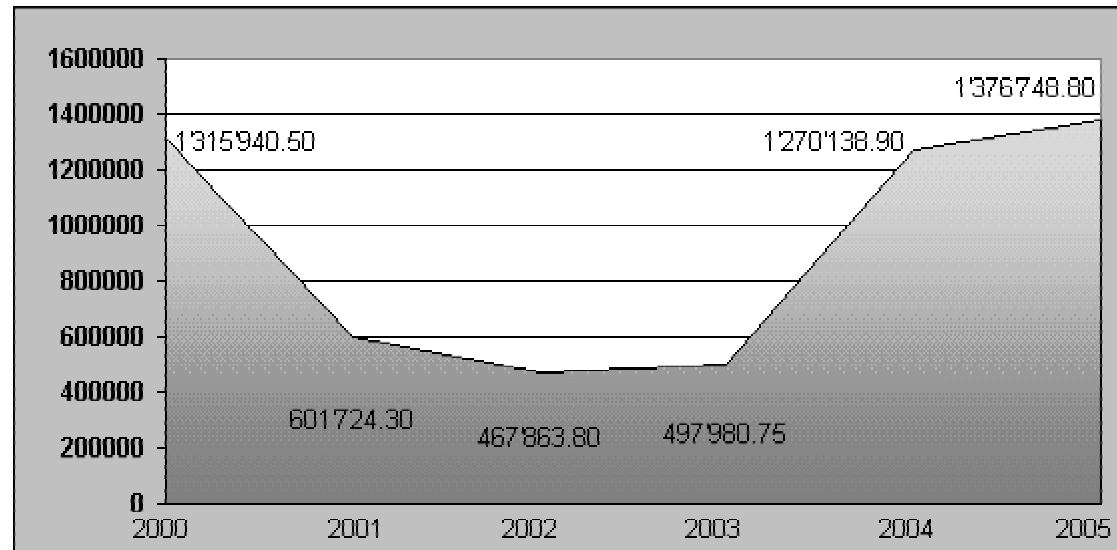
09.43.43 *Contributions*

La participation des parents, quelque peu sous-évaluée, a atteint les chiffres des comptes 2004.

**Part au déficit mesures d'intégration professionnelle**

Evolution de 2000 à 2005

<u>Année</u>	<u>Montant</u>	<u>Répartition</u>
2000	1'315'940.50	50/50
2001	601'724.30	40/60
2002	467'863.80	40/60
2003	497'980.75	40/60
2004	1'270'138.90	40/60
2005	1'376'748.80	40/60





## Statistiques des demandeurs d'emploi et chômeurs en 2005 sur le plan cantonal et en Ville de Neuchâtel

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
nombre de demandeurs d'emploi sur le plan cantonal	5743	5699	5642	5432	5365	5309	5357	5425	5510	5504	5531	5674
taux de demandeurs d'emploi sur le plan cantonal	6.69%	6.64%	6.58%	6.33%	6.25%	6.19%	6.24%	6.32%	6.42%	6.42%	6.45%	6.61%

nombre de chômeurs sur le plan cantonal	4032	3946	3856	3717	3569	3448	3580	3673	3702	3707	3695	3897
taux de chômage sur le plan cantonal	4.70%	4.60%	4.49%	4.33%	4.16%	4.02%	4.17%	4.28%	4.32%	4.32%	4.31%	4.54%

nombre de demandeurs d'emploi en Ville de Neuchâtel	1436	1429	1423	1339	1332	1300	1308	1331	1375	1376	1419	1434
taux de demandeurs d'emploi en Ville de Neuchâtel	8.19%	8.15%	8.12%	7.64%	7.60%	7.42%	7.46%	7.59%	7.85%	7.85%	8.10%	8.18%
taux de demandeurs d'emploi en Ville de Neuchâtel par rapport aux pers. actives dans le canton	1.67%	1.67%	1.66%	1.56%	1.55%	1.52%	1.52%	1.55%	1.60%	1.60%	1.65%	1.67%

nombre de chômeurs en Ville de Neuchâtel	999	975	951	903	882	831	861	878	910	922	939	970
taux de chômeurs en Ville de Neuchâtel	5.70%	5.56%	5.43%	5.15%	5.03%	4.74%	4.91%	5.01%	5.19%	5.26%	5.36%	5.53%
taux de chômeurs en Ville de Neuchâtel par rapport aux pers. actives dans le canton	1.16%	1.14%	1.11%	1.05%	1.03%	0.97%	1.00%	1.02%	1.06%	1.07%	1.09%	1.13%

Canton      base de calcul 85787 personnes actives

Ville        base de calcul 17526 personnes actives

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme, Affaires culturelles et Transports)

La Sous-commission financière III, composée de Mme Patricia de Pury et MM. Jean-Charles Authier et Sébastien Bourquin (rapporteur), s'est réunie le 17 mars 2006 en présence de Mme Valérie Garbani, directrice des services concernés, pour examiner les comptes 2005. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, Stéphane Thiébaud, chef du service de l'aménagement urbain, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Rémy Zinder, délégué au développement durable et à la mobilité, Mmes Sandra Barbetti Buchs, de l'Atelier des musées, Renée Knecht, administratrice et MM. Walter Tschopp, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH) et conservateur du département des arts plastiques, Christophe Dufour, conservateur du Musée d'histoire naturelle (MHN), Marc-Olivier Gonseth, conservateur du Musée d'ethnographie (MEN) et Patrice Neuenschwander, délégué culturel.

### **06. Urbanisme**

#### **Considérations générales**

La section boucle les comptes avec un excédent de charges supérieur de quelque 380'000 francs par rapport au budget, expliqué avant tout par les imputations internes relatives aux écoles dont l'estimation faite par ces dernières s'est avérée fautive. Ces imputations ne figureront plus dans les comptes 2006 de la section de l'urbanisme. Les charges ont été bien contenues, le dépassement de quelque 80'000 francs est également imputable aux écoles. Les charges de personnel sont inférieures au budget. La section compte 1.84 postes en moins par rapport au budget. Les recettes budgétisées n'ont pas été réalisées durant l'exercice à cause d'un manque de recettes de loyers d'environ 200'000 francs. 200'000 francs manquent également sous la rubrique taxes d'équipement (06.51.431.01) dont la mise en œuvre n'a pas eu lieu comme prévu en 2005. Le rapport concernant le règlement sur l'équipement ne sera présenté au Conseil général qu'en automne 2006 et les taxes y relatives ne pourront être perçues qu'ensuite. Le retard dans le processus s'expliquerait par un désordre réglementaire qui a

nécessité un travail de fond, retardant d'autant la mise en application. Le budget 2006 tient compte de ce retard et devrait être plus réaliste (50'000 francs budgétisés).

### **Loyers** (06.11.423.00 / 06.21.427.00)

Le manque de recettes cumulé des loyers se monte à 234'737 francs. La baisse est due en partie aux vacances à la Maison du Concert en raison des travaux et à celles des locaux au Passage Max-Meuron 6 restés vides puisque le centre d'orthophonie a finalement choisi d'autres locaux. Plusieurs appartements sont restés vacants pour raison de travaux. Le détail se trouve aux pages 602 et 603.

### **Pertes sur débiteurs** (06.11.330.03)

Ce poste est en diminution par le fait que la gérance des bâtiments s'efforce de trouver des arrangements afin d'éviter des actes de défaut de bien.

### **Contentieux des loyers non payés** (p. 316)

Ce poste est en nette diminution (- fr. 582'596.50). La directrice de l'urbanisme détaille aux membres de la sous-commission la ventilation des contentieux de 10 commerces. Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de la divulguer ici. Plusieurs commerces ont fait des efforts considérables pour respecter les conventions de remboursement des arriérés. Lorsque celles-ci ne sont pas respectées, la Ville envisage la résiliation des baux. La sous-commission apprend que les décomptes de charges sont systématiquement contestés. Voulant savoir pourquoi, la directrice de l'urbanisme nous répond que les décomptes de charges n'ont pas été envoyés dans les délais (auraient dû l'être une fois par an) et que les locataires ont dû parfois payer les charges pour plusieurs années. La sous-commission financière a reçu, avec satisfaction, l'assurance que la situation était désormais sous contrôle.

### **Ecoles** (06.39.)

L'excédent de charges est de 267'000 francs, détériorant de 384'000 francs les comptes par rapport au budget puisque celui-ci prévoyait un excédent de revenus de 117'000 francs. Il s'explique avant tout par la grande différence au poste 06.39.390.00. Selon l'explication des chefs de service concernés, ce poste aurait été sous-évalué par le Service des écoles. L'estimation de ces imputations internes est du ressort des écoles. La justification de ce dépassement était difficile à donner, mais il

paraît qu'une convention datant de 1975 entre le Service des écoles et l'Etat aurait fixé les amortissements à des taux inférieurs que le veut l'usage, ne pouvant ainsi pas les imputer en interne totalement à l'instruction publique. En effet, la valeur au bilan sur laquelle on a calculé les intérêts passifs est supérieure à la valeur réelle, du fait de ces amortissements inférieurs. Cette situation se produit pour la dernière fois en 2005, la convention n'étant plus en vigueur dès 2006 (cf. p. 304).

### **Amélioration accessibilité à la Ville (06.51.381.07)**

Cette augmentation de charges est à mettre en regard avec le poste 06.51.430.02.

### **Emoluments sanctions de plans (06.51.431.02)**

Ce poste est en diminution par le fait que moins de projets ont pu être sanctionnés. 15 projets environ sont bloqués par des oppositions.

### **Mandat pour la comptabilité de la gérance des bâtiments (p. 304)**

Cette solution intermédiaire, choisie après le départ du titulaire, n'est pas idéale selon les propos de la directrice de l'urbanisme. Elle perdurera toutefois certainement jusqu'aux termes d'une analyse de recherche de synergies avec la gérance de l'Etat, laquelle doit encore être initiée après que des contacts auront été pris dans ce sens entre les deux membres des exécutifs communal et cantonal concernés.

### **Bâtiments publics (06.31 à 44, p. 305)**

Un commissaire s'étonne que cette rubrique soit déficitaire puisque les charges devraient être refacturées à d'autres services. L'explication se trouve partiellement dans la rubrique 06.44 espaces publics où aucun loyer n'est perçu. Les bâtiments administratifs sont également pris en charge par l'urbanisme. La directrice de l'urbanisme explique aux commissaires que le Conseil communal est en train de définir des règles précises pour les facturations internes. La direction des finances fera une proposition pour le budget 2007. La pratique disparate des facturations internes mérite en effet une clarification.

### **Organigramme fonctionnel de la section (p. 310)**

Un commissaire s'interroge sur les causes des tableaux illisibles. La raison serait que l'urbanisme travaille avec Mac tandis que d'autres services sur PC alors que la police de caractères utilisée n'est pas

adéquate pour le transfert électronique des données. Par ailleurs, le même commissaire est interpellé par le nombre de 4 secrétaires affectées à la section. Les chefs de service respectifs justifient la nécessité de ces postes représentant 3.1 postes en tout qui leur semblent indispensables. La section traite beaucoup de correspondance et doit assurer l'accueil téléphonique et aux deux guichets, ce qui expliquerait le recours à plus de secrétaires que dans l'industrie.

### **Evolution de l'effectif (p. 311)**

L'effectif moyen de la section est inférieur au budget. Au 31 décembre 2005, la section de l'urbanisme a comptabilisé 567 heures supplémentaires non compensées ce qui représente une moyenne de 21 heures par personne et par an. Ces heures seront reprises en 2006. En 2005, la géographe de la section a travaillé à l'Etat pour le RUN (30%). Toujours en faveur du RUN, la ville s'est acquittée d'un mandat de 65'000 francs à Ecoparc. Pour 2006, la Ville ne mettra plus de personnel à disposition du RUN ni des moyens financiers à disposition d'Ecoparc mais paiera une contribution de Fr. 2.06 par habitant.

### **Formation continue (p. 312)**

73 jours de formation ont été accordés en 2005 ce qui représente une moyenne de 2.7 jours par personne. Le paiement de la formation est précisé par un règlement, les formations liées au travail étant prises en charge par la Ville. Les dépenses engagées pour la formation continue se montent à 15'350 francs (06.01.309.02 et 06.51.309.02).

### **Représentations, conférences et associations (p. 313)**

La pertinence de la participation des collaborateurs de la section aux différentes commissions est mise en question par un commissaire. Il serait intéressant de chiffrer les jours de travail utilisés à cet effet.

### **Office régional du logement (p. 317)**

Le rapport de gestion évoque la multiplication des requêtes pour des logements protégés et médicalisés. Le Conseil communal réfléchit actuellement à la façon de répondre à cette demande. Suite au retrait de l'Etat du projet Monruz Sud pour mettre l'accent plus sur les soins à domicile, la Ville manque d'appui pour aller de l'avant. Un commissaire estime que la réalisation de tels logements serait possible aussi avec l'appui d'investisseurs privés.

**Entretien des bâtiments** (p. 318 ss)

A la page 13 du rapport, il est fait mention de reports de travaux d'entretien lourd du patrimoine administratif. Cette déclaration englobe également le report d'investissements dont le détail est précisé aux pages 628 et suivantes.

La formule «menaçant de s'effondrer» se trouve par deux fois à la page 319 pour justifier l'intervention sur des bâtiments de la Ville. Interpellé, le chef de service concerné doit admettre que la Ville intervient souvent à la dernière et que l'intervention tardive renchérit les travaux à cause de dégâts collatéraux. En revanche, la sécurité est surveillée de près et jamais compromise. Sur certains bâtiments, la Ville n'intervient pas du tout. Un rapport au Conseil général visant à améliorer la gestion de l'entretien des bâtiments est en préparation.

**Agenda 21** (06.01.318.24)

L'action 12 (rénovation des logements anciens) n'a pas démarré dans l'attente de la photographie de l'état des bâtiments (rapport susmentionné), raison pour laquelle le budget 2005 de ce compte n'a pas été utilisé du tout.

**Délégué à l'énergie** (p. 327)

Entre autres activités dont il est difficile de mesurer l'impact financier et énergétique, la chasse au gaspillage énergétique du délégué à l'énergie a notamment permis une économie d'environ 30'000 francs. Cette économie est le résultat de la baisse de consommation de 36'000 m<sup>3</sup> de gaz aux Serres de Cernier et de 20'000 m<sup>3</sup> à la Rue du Tunnel 7. Les investissements nécessaires étaient quasiment nuls.

**Neuchâtel Roule** (p. 332)

L'action «Neuchâtel roule» a coûté à la Ville 10'000 francs en 2005, montant qui a été prélevé au budget des investissements.

## 14. Transports

**Abonnements généraux Flexi public** (14.02.317.22)

Vu le succès des cartes journalières CFF vendues au public, la Ville renouvellera les abonnements venant à échéances. En revanche,

l'acquisition d'abonnements supplémentaires n'est actuellement pas à l'ordre du jour. Les cartes journalières sont vendues par le guichet à la clientèle des SI qui touche une commission de Fr. 2.- par carte vendue, coût du matériel en sus. Depuis peu, la gestion inhérente à la vente a été simplifiée au maximum : les SI ne contrôlent pas l'identité des utilisateurs, mais précisent que cette offre est destinée prioritairement aux habitants de la commune ce qui permet à certaines conditions à des habitants d'autres communes de bénéficier également de cette offre.

### **New Ride 2 roues électriques (14.02.366.09)**

Vu le succès de l'action (30 deux-roues vendus au lieu de 15 estimés), le compte boucle avec des charges également doublées.

### **Plan de mobilité professionnelle (p. 580)**

Le Conseil général sera prochainement saisi d'un rapport d'information pour valider le plan. Le point délicat constitue certes le passage au stationnement payant par rapport à la gratuité d'aujourd'hui.

### **Scooters électriques (p. 581)**

L'utilisation des scooters électriques est très disparate puisque les kilomètres parcourus par ces deux-roues vont de 200 à 6000 km. L'économie financière résultant de l'utilisation de ces scooters n'a pas été chiffrée. Le coût kilométrique se monte à environ 1 franc.

### **Mobility CarSharing et Véhicules électriques Think City (p. 581)**

Les voitures Mobility sont utilisées pour des déplacements interurbains (80 km en moyenne par réservation) tandis que les Think City servent à des déplacements en ville. Vu leur coût kilométrique intéressant, il faudra davantage encourager l'utilisation des voitures Mobility et en posséder plus. Les voitures Mobility sont réservées à l'administration de 7h30 à 18h00. Mobility paie 200 francs par mois et par place de parc. L'emplacement des véhicules d'auto-partage dans la cour sud de l'Hôtel communal donne lieu à des interrogations d'un membre de la sous-commission. Il est proposé d'étudier le déplacement devant l'Hôtel communal pour assurer une meilleure visibilité de l'offre Mobility.

### **Subvention Onde Verte (14.02.364.07)**

Le nouveau mode d'attribution de la subvention, avec obligation de se présenter au Contrôle des habitants, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006.

## 10. Affaires culturelles

### Subventions accordées (10.01.36)

Le saupoudrage en matière de subventions culturelles continue pour le moment.

Le dépassement de la subvention accordée à l'Association des musiciens neuchâtelois AMN (365.83), absorbée par le remboursement d'arriérés, donne lieu à une brève présentation de la situation actuelle par la directrice des affaires culturelles. La Direction des affaires culturelles a proposé à l'AMN que celle-ci ne gère plus la salle de la Case à chocs. Des personnes actives dans la culture neuchâteloise sont intéressées à reprendre l'exploitation de la salle. La résiliation anticipée du bail obligerait la Ville à payer environ 115'000 francs à l'AMN, sous réserve de compensation des créances de la Ville à l'égard de l'AMN.

La subvention accordée au NIFFF (362.03) n'était pas budgétisée. L'explication est donnée à la page 453 du rapport. Cette subvention n'apparaît déjà plus au budget 2006. En revanche, le NIFFF a reçu, en 2006, une subvention (enveloppe des subventions extraordinaires) de site de 10'000 francs afin d'assurer son maintien dans notre ville.

### Menuiserie centrale (10.03)

L'externalisation de la menuiserie des affaires culturelles dépendant du musée d'art et d'histoire serait contre-productive sur le plan financier. La fusion avec la menuiserie des Travaux publics a été étudiée pour en conclure qu'il n'y aurait pas des économies d'échelle à en tirer. La menuiserie des affaires culturelles effectue aussi des travaux pour l'administration.

### Musées (10.31, 61 et 71)

Vu les recettes modestes des entrées par rapport au budget total des musées, un commissaire se demande si la gratuité des musées ne serait pas une solution plus avantageuse. Avec des recettes totales de 110'740.50 francs au titre des entrées payantes et des recettes d'entrée moyennes par visiteur allant de Fr. 0.77 (MAH) à Fr. 1.37 (MHN), il est suggéré que les recettes provenant de la cafétéria, des muséums shops et de la vente de publications pourraient compenser le manque à gagner. Il s'ensuit une discussion animée avec les différents conservateurs dont un seul serait favorable à la gratuité. La suppression de la vente de billets d'entrée n'apporterait en revanche aucune



économie puisque le personnel affecté à l'accueil s'occupe également des cafétérias et des muséums shops. Il est rappelé que les mercredis sont d'ores et déjà gratuits, offre qui est fortement utilisée d'où les modestes sommes moyennes par entrée. Par ailleurs l'entrée dans les musées est gratuite pour les enfants jusqu'à 16 ans. En 2002, durant l'Expo.02, les musées étaient gratuits. Pendant cette période, les musées n'ont pas noté une hausse significative des ventes de publications. En revanche, le MAH a enregistré une hausse de la fréquentation de plus de 50 %. La fréquentation du MEN est restée stable en 2002 par rapport aux années précédentes. Une augmentation de 20 % a en revanche été constatée en 2004, lors du Centenaire.

Le MEN et le MHN exploitent chacun une cafétéria, tous les trois musées ont leur muséum shop. Les musées ne procèdent pas à des achats groupés, chaque institution s'occupant seule du choix et de l'achat des fournitures.

L'étude relative aux synergies entre les musées est en cours. La directrice des affaires culturelles a bon espoir d'en tirer des conclusions qui produiront les premières économies pour le budget 2007.

### **Musée d'art et d'histoire (10.31)**

Le MAH a diminué l'excédent de charges par rapport au budget de quelque 250'000 francs. Ce résultat réjouissant est le fruit du regroupement de services et la réalisation de nouvelles recettes. Des prestations à des tiers auparavant offertes gratuitement sont maintenant facturées. Dû à un fort mouvement de personnel, il a été possible de réduire l'effectif de 0.78 postes.

Au 31 décembre 2005, les collaborateurs du musée ont effectué 325 heures supplémentaires, soit une moyenne de 20 heures par personne et par an.

Les travaux importants entrepris au musée dès juin 2005 ont eu une influence notable sur la fréquentation. En 2005, le musée a dénombré 21'784 entrées par rapport à une moyenne de 30'000 les années précédentes. Dès le début des travaux, le tarif a été revu et baissé à Fr. 4.-. Ce tarif s'applique encore durant les travaux, dont le terme est agendé en juin 2006.

#### *390.61 Urbanisme, charges immobilières*

En diminution à cause d'une nouvelle répartition entre les archives

communales et les galeries du musée.

### *318.91 Expositions temporaires*

Le dépassement des charges est à mettre en regard avec les apports extérieurs du compte 439.01

### *316.03 Distributeur boissons*

Le rendement du distributeur de boissons s'est avéré négatif. Les engagements contractuels relatifs à cette prestation ont donc été résiliés en hiver 2005 avec effet en juin 2006.

## **Musée d'histoire naturelle (10.61)**

La grippe aviaire a contribué à faire connaître l'exposition temporaire Poules loin à la ronde puisque de nombreux médias l'ont signalé dans ce contexte. La fréquentation de l'exposition en a profité. En revanche, les obligations de confinement des volailles et l'interdiction du commerce des poussins ont donné du fil à retordre au muséum. Lorsque les poussins éclos au muséum ont commencé à occuper tout le muséum (également certains bureaux) et ont dû être gardé jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids nécessaire pour l'abattage, le muséum a réduit le nombre d'œufs à faire éclore dans l'exposition ce qui est regrettable puisque le moment de l'éclosion d'un poussin est magique.

### *434.02 Taxes d'entrées expositions*

Malgré une bonne fréquentation, les revenus issus de la vente des billets d'entrée n'ont pas atteint le montant budgétisé. Cela s'explique par l'augmentation tardive des tarifs (en octobre seulement) et par le succès du festival Sciences et Cité, initié par les musées de la Ville dans les Caves du Palais, qui a détourné temporairement les visiteurs vers ce bâtiment depuis longtemps fermé au public.

### *313.15 Cafétéria*

La baisse de l'achat des fournitures et par conséquent du chiffre d'affaires (439.12) pour la cafétéria s'explique par la sortie des consommations des collaborateurs de ces comptes.

## **Musée d'ethnographie (10.71)**

200 heures supplémentaires ont été accumulées entre 2004

(Centenaire) et 2005 par le chef concierge-technicien. Tous les employés du MEN effectuent des heures supplémentaires au cours d'année. Vu le nombre restreint de collaborateurs, chacun doit faire preuve de polyvalence et de disponibilité pour remplacer des collègues absents (maladie, vacances, etc..) et tenter de pallier le manque d'effectifs.

#### *301.01 Traitements Conservateur, assistants*

Jusqu'au 30 septembre 2006, les effectifs s'élèveront à 3.25 postes. A terme, il est prévu de les ramener à 2.5 dans le sens de la décision prise par le Conseil communal lors de la nomination du nouveau conservateur et des deux vice-conservateurs.

#### *301.02 Traitements concierge, personnel technique*

Le dépassement des charges de personnel s'explique par le mandat de la scénographe et l'engagement d'un concierge-technicien à 50%.

#### *434.02 Taxes d'entrées expositions*

La diminution par rapport au budget 2005 et aux comptes 2004 s'explique par un grand nombre d'entrées gratuites (visites de groupes) et le festival Sciences et Cité. Le conservateur admet que le budget de 50'000 francs n'est pas très réaliste.

#### *435.96 Recettes expositions particulières*

Ces recettes non budgétisées proviennent pour 40'000 francs du mandat confié au MEN par le Festival Sciences et Cité.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

(Travaux publics, Hôpitaux, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée de MM. Frédéric Guyot, François Konrad et Raymond Maridor (rapporteur), s'est réunie le 15 mars 2006 pour l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2005, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint,

Jacques Giuntoli, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades ; MM. Etienne Dagon, chef du Service des sports et Jean-Pierre Jaquet, gestionnaire ; enfin pour l'hôpital Pourtalès, Mme Muriel Desaulles-Bovay, directrice administrative et logistique, ainsi que MM. Jean-Claude Rouèche, directeur général, et Blaise Della Santa, directeur des Ressources humaines.

## **05. Travaux publics**

L'année 2005 a été marquée par les premières phases de la construction du stade de Pierre-à-Bot où le Service de la voirie, en partenariat avec le secteur privé, a réalisé la déviation des infrastructures souterraines existantes et les premiers terrassements. D'autre part, l'engagement de la section des Travaux publics à la construction du complexe de la Maladière s'est surtout manifesté par un travail de coordination de l'ensemble des travaux touchant le domaine public. Notons aussi que la déchetterie continue de rencontrer un succès grandissant auprès de la population et que dans le domaine des ordures ménagères, les premiers conteneurs enterrés ont vu le jour dans le quartier des Beaux-Arts, en phase pilote. A terme, cette mesure étendue à toute la ville permettra des économies estimées à près de 800'000 francs par année. En outre, une taxe au sac est à l'étude sur le plan cantonal pour 2008.

Les secteurs ont travaillé avec des effectifs réduits (délai de carence, non remplacements de départs, etc.) pour réaliser globalement les tâches prévues. Il convient d'admettre localement des diminutions de prestations. A l'exemple du service de l'entretien du domaine public, les sous-commissaires ont compris que des réductions supplémentaires risquent de péjorer la qualité des prestations. En effet, le tableau de la page 264 du rapport met en exergue le fait que l'entretien superficiel et lourd a été insignifiant en 2005.

En matière d'épuration des eaux, la stabilisation des charges et l'augmentation de la taxe en janvier 2003 a permis de terminer de rembourser la totalité de l'avance de plus de 1 million de francs consentie entre 2000 et 2002. Cela a permis de mettre en réserve un montant de 119'893 francs.

Globalement, sans l'accident survenu au Fun'ambule, on estime que les comptes de la section Travaux publics respecteraient le déficit prévu au budget 2005.

En matière de personnel, une clarification devra être effectuée quant à la possibilité des sections d'appliquer sur le long terme une diminution linéaire de 2% intégrant les effets du non-remplacement de collaborateurs démissionnaires durant 6 mois, et quant à savoir ce que cela signifie en termes de diminution de prestations.

D'autre part, la modification du plan comptable et l'introduction d'une comptabilité analytique, vont être complétées par la prise en compte dès le budget 2007 de la prévision des remboursements d'assurances.

### **05.26 - Fun'ambule**

Le compte 26.314.51 augmente d'environ 433'000 francs par rapport aux comptes 2004. Si on déduit le remboursement d'assurance de 246'000 francs, on constate que l'accident a coûté 187'000 francs à la commune.

Les caméras de surveillance ont permis des économies tant en termes de diminution de déprédations qu'en arrêts d'exploitation évités.

Le système de fonctionnement sur demande dans les périodes creuses de la journée a généré des économies de courses à vide, donc des économies d'énergie substantielles.

Ajoutons que dès 2007 en principe, le Fun'ambule entrera dans le « pot commun » transports alimenté par les communes et le canton.

### **05.31 - Station d'épuration**

La diminution des charges de personnel dans le compte 31.30, est due à un transfert partiel dans le compte 63.30.

### **05.02 - Parcs et promenades (entretien et création)**

L'économie sur le budget d'environ 700'000 francs s'explique notamment par une diminution du personnel et de travaux pour des tiers. Ce dernier poste est cependant supérieur au budget 2005, mais inférieur aux comptes 2004 dans lesquels figurait un élément exceptionnel qu'est la remise en état après Expo.02.

## 12. Hôpitaux

### Considérations générales

La sous-commission financière a contrôlé pour la dernière fois les comptes des hôpitaux de la Ville. En effet, l'hôpital Pourtalès est dorénavant intégré à l'EHM. Dans le cadre d'une période transitoire prévue jusqu'en 2009, le Directeur des Hôpitaux fait toutefois partie du Conseil d'administration de l'EHM.

2005 a été l'année de l'inauguration du NHP, l'année du déménagement des Cadolles au NHP et la création de l'EHM. Tout cela a été effectué de manière remarquable sans occasionner de problème tant pour le personnel hospitalier que pour les clients de l'hôpital. La Direction du NHP, ainsi que tout le personnel, méritent les félicitations des sous-commissaires. Précisons qu'il est nécessaire de tenir compte d'un temps d'environ 18 mois avant que le « rythme de croisière » soit atteint.

Afin de respecter le cadre financier fixé par l'Etat, le budget 2005 a dû être revu à la baisse. Un effort supplémentaire de 170'000 francs a été demandé en septembre 2005. Précisons que la méthode de calcul du Service cantonal de la santé publique (SCSP) méritait des correctifs car elle ne tenait pas compte de la projection des charges liées à la construction ou d'évènements structurels significatifs. Le déficit, qui dépasse de 2,4 % (1'542'700 francs) l'enveloppe accordée par l'Etat, s'explique principalement, voire exclusivement, par le différentiel des seules charges financières entre 2004 et 2005.

Le budget 2005 a été bien tenu en terme de déficit global. Cependant, les comptes font apparaître une baisse tant au niveau des charges que des recettes. Il est, en outre, préoccupant de voir que la croissance des pertes sur débiteurs (actes de défaut de biens) est importante puisqu'elle passe de 271'000 francs dans les comptes 2004 à 967'000 francs en 2005.

### Classe 3 - Personnel

#### Généralités

Les comptes bouclent, par rapport au budget, avec un bonus de 2'978'230 fr. 82 (- 3,5 %) pour deux raisons principales : tout d'abord, les honoraires (groupe 38) ont été inférieurs de 917'191 fr. 38 (- 26,2 %), en raison tant de l'introduction de TARMED que des contraintes du déménagement des Cadolles à Pourtalès. Ensuite, la décision du

Conseil communal de la Ville de Neuchâtel de réduire la contribution employeur à la Caisse de pensions à 160 % a apporté une diminution de charges de 861'211 fr. 80 francs (- 13,2 % ; compte 3710).

En outre, l'effectif budgétisé s'élevait à 820 postes et l'effectif aux comptes a été de 814.55 postes.

### **Groupe 32 - personnel médico-technique**

Le compte 32 boucle avec un bonus de 139'627 fr. 20 (- 0,8 %) en raison des remboursements des assurances sociales plus élevés de 122'851 francs (49,1 % ; compte 3299) que prévu au budget.

Certains comptes présentent toutefois des écarts entre le budget et les comptes. Les deux plus importants sont :

- Le compte 3205 (policlinique) qui est inférieur de 545'393 fr. 25 (- 15,2 %) en raison de l'imputation d'une partie du personnel de ce compte (1.58 poste) au compte 3286 (oncologie ambulatoire). Ce dernier dépasse le budget de 155'846 fr. 35 (53,4 %). Le non remplacement de personnel a permis, quant à lui, d'économiser 5.5 postes ;
- Le compte 3260 (secrétariats médicaux) qui dépasse le budget de 425'786 fr. 95 (19,3 %) en raison de la masse de travail qui augmente et qui oblige au paiement d'heures supplémentaires, et la création de nouveaux postes (en anesthésie et en pneumologie).

### **Groupe 34 - personnel hôtelier**

Le groupe 34 a bouclé avec un bonus de 376'288 fr. 45 francs (- 3,8 %) grâce à une bonne maîtrise de l'absentéisme. Un état des lieux, un suivi personnalisé et des mesures adéquates ont permis de réduire drastiquement les frais de remplacement. Cet exemple a permis d'obtenir ensuite des effets dans d'autres services hospitaliers.

### **Groupe 38 - honoraires des médecins**

Le groupe 38 boucle avec un bonus de 917'191 fr. 38 (- 26,2 %) en raison de la baisse d'activité liée au déménagement et des effets de TARMED.

### **Compte 4000 - médicaments**

La charge en médicaments est inférieure de 298'400 francs (- 6,7 %) au

budget et de 427'100 francs (- 9,3 %) aux comptes. Le seul service d'oncologie a vu ses coûts baisser d'environ 350'000 francs. On ne peut pas, sans autre, comparer cette charge en occultant les comptes de produits. Ceux-ci ont pour effet que la charge nette des médicaments de l'exercice 2005 est inférieure de 39,9 %.

### **Compte 4028 - matériel à usage unique**

Depuis l'entrée en vigueur des normes ODim (Ordonnance sur les dispositifs médicaux), la consommation des articles à usage unique est en constante progression. L'augmentation concerne plus particulièrement le bloc opératoire, la chirurgie et les policliniques.

### **Groupe 45 - énergies**

En avril 2004, lors de l'élaboration du budget, les hôpitaux n'avaient pour base de calcul que l'effectif 2003 et bien des inconnues. Les éléments influençant les divers comptes étant :

- la date du déménagement (pour les calculs budgétaires, juillet avait été choisi) ;
- les prix de l'énergie, évidemment. En avril 2004, le prix du mazout était d'environ 44 francs les 100 litres alors qu'il a été en réalité de 53 à 86 francs les 100 litres en 2005 ;
- la consommation réelle du nouveau bâtiment.

Malgré ces phénomènes, les charges énergétiques ne dépassent le budget que de 82'000 francs, soit (5,1 %).

### **Compte 4951 - transport des patients**

La charge des transports de patients est supérieure de 274'000 francs (26,6 %) au budget et de 155'600 francs (13,6 %) aux comptes. L'augmentation est due à une forte hausse du prix de certaines prises en charge et, mais de manière marginale, au transfert des patients des Cadolles à Pourtalès lors du déménagement.

### **Classe 6 - produits d'exploitation**

Le nombre de journées d'hospitalisation (sans les nouveaux-nés) est passé de 57'934 à 56'267, soit une baisse de 1'667 (- 2,9 %). Le nombre de journées nouveaux-nés est passé de 4'217 à 5'416, soit une forte augmentation de 1'199 (+ 28,4 %), en lien direct avec la fermeture de la



maternité de Landeyeux en mai 2005.

Le nombre de patients (sans les nouveaux-nés) est passé de 9'136 à 8'880, soit une baisse de 256 (- 2,8 %). Le nombre de nouveaux-nés est passé de 847 à 1'061, soit une augmentation de 214 (+ 25,3 %).

Le paysage des règles de facturation étant en constante mutation depuis 2004 avec TARMED et la mise en place des APDRG pour 2006, (déjà en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 pour des cas particuliers) ; il est difficile de comparer les comptes entre eux.

Globalement, les produits d'exploitation sont inférieurs au budget de 2'712'000 francs (- 4,3 %) et de 548'200 francs (- 0,9 %) aux comptes.

## **13. Sports**

Les Ecoles de sport offrent 15 disciplines différentes réparties sur 243 leçons. Parmi elles, l'école de natation a encore augmenté son offre (augmentation de 6 %). D'autre part, les camps multisports rencontrent un très grand succès surtout auprès des jeunes enfants.

La future gestion de la Maladière représente un enjeu et un investissement-temps considérables pour le Service des sports.

Au chapitre financier, seules les piscines ont été déficitaires à cause d'un été 2005 catastrophique.

Outre le fait que l'on a arrêté le processus de dotation de places de sport dans les quartiers, il appert que les places de sport n'ont bénéficié que d'un entretien minimal en 2005.

De plus, pour répondre aux besoins futurs, on table sur l'offre plus importante des pelouses synthétiques permettant de pallier le manque de surfaces de jeu surtout en mauvaise saison.

Les manifestations sportives, à l'exemple du « Grand Prix Craft », sont auto-financées grâce à un partenariat public / privé.

### **13.71 - Service administratif des sports**

Les subventions accordées (71.36) en diminution de 50 % par rapport à 2004, sont à mettre en regard du montant quasi identique figurant dans le compte 71.406.05 (taxe sur spectacles).

### **13.74 - Bassin de natation La Coudre**

Il convient de mettre en relation le compte 74.30 Charges de personnel, en augmentation de 30'000 francs par rapport au budget, au compte 74.433.06 Finances de cours de natation en augmentation de 65'000 francs.

## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Chancellerie, Service Juridique,  
Police, Police du feu, Services industriels)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Blaise Horisberger (rapporteur) Didier Rochat et Richard Tiépo (excusé), s'est réunie le mercredi 15 mars 2006, en présence de M. Antoine Grandjean, conseiller communal, pour examiner la gestion et les comptes 2005. Ont également assisté à cette séance. MM. Rémy Voirol et Bertrand Cottier, chancellerie. Mme Nadia Bavaud, adjointe de direction de la Police, MM. Jean-Louis Francey, Commandant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service d'hygiène et de prévention du feu, Mme Nadia Jordi, Contrôle des habitants, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil, et Mme Ginette Escarré, responsable du cimetière. MM. Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial et financier, Charles-André Grossenbacher, directeur technique, Charles-Frédéric Gnaegi, directeur technique adjoint aux Services industriels

## **01. Chancellerie**

### **01.01 Conseil général**

La détérioration concernant les jetons de présence est compensée par une amélioration au poste 01.02.300.04. Cela résulte du mode de répartition entre commissions du CG et celles du CC

Le taux de participation aux séances du Conseil général est de 92 % en moyenne, avec des maximaux en début et en fin de législature.

Actuellement, la durée moyenne des séances est d'environ 180 min. (130 min. en moyenne jusqu'en 1990).

## **01.02 Conseil communal**

Au 15 mars 2006, les rentes versées aux anciens membres du Conseil communal se répartissent de la manière suivante: Il y a actuellement 11 anciens conseillers communaux, dont 7 (4 retraités et 3 non retraités) perçoivent une rente et 4 (2 retraités et 2 non retraités) ne l'ont pas sollicité ou n'y ont pas droit. De plus, 6 conjointes survivantes d'anciens Conseillers communaux, retraités, perçoivent une rente. La question des rentes est traitée par l'office du personnel.

La politique en matière de vins d'honneur est devenue plus stricte. Il est cependant difficile de prévoir et donc de budgéter l'importance des manifestations pour lesquelles des vins d'honneur sont accordés.

## **01.12 Secrétariat**

Dans les mandats d'études figurent les frais d'impression de Vivre la ville. Ils étaient assumés par l'imprimeur jusqu'en 1998. Puis la Ville y a participé sur la base d'une convention passée avec l'imprimeur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, un désaccord est apparu entre la Ville et l'imprimeur (le coût d'impression a passé de 1'100 francs à 2'000 francs par No.). Pour ce gros imprimeur de la place, ce contrat était de peu d'importance. De plus, les modalités d'impression (délais, etc.) se sont dégradées. Pour 2006, l'imprimeur demandait 6'000 francs par No. Un contrat de trois ans a été négocié avec un nouvel imprimeur, qui offre de nouvelles prestations pour un coût réduit.

Une enquête de satisfaction avait été menée en 1997 (temps de lecture moyen 14 minutes; 2,6 lecteurs/No; bien connu et apprécié). Une nouvelle enquête est envisagée.

## **01.13 Archives**

Le transfert des archives à la chancellerie inclus un transfert de charges immobilières de 150'000 francs à partir des Affaires culturelles. Le montant total à charge de la ville n'est pas modifié.

## **01.14 Economat et centre d'impression**

Les charges du poste fournitures de bureau, imprimés se répartissent à raison de 1/3 pour les premières et 2/3 pour les imprimés et divers.

Les économies réalisées par les services communaux se répercutent sous forme d'une baisse des revenus. Les charges liées aux achats

diminueront en principe durant l'exercice 2006 compte tenu des nouvelles négociations avec les fournisseurs.

Pour les imprimés, des économies substantielles ont été réalisées, par exemple le tirage des procès-verbaux du Conseil général a passé de 420 à 70 exemplaires. De telles mesures sont rendues possibles par la mise à disposition des textes sur le site internet de la ville. Il pourrait être envisagé de rendre payant la fourniture d'exemplaires de ces procès-verbaux. Ces derniers reflètent la durée des débats du Conseil général. À titre d'exemple, celui de 1982 comportait 674 pages, celui de 1999 1'800 pages et celui de 2005 1'299 pages dont 731 rapportant les débats.

Ecologie au bureau: Une conception pour l'utilisation du papier recyclé dans l'administration communale est en préparation par le responsable de l'économat et le délégué à l'environnement. Elle sera mise en oeuvre d'ici à l'été 2006.

Par ailleurs, le nouveau responsable de l'économat pratique une gestion plus commerciale, qui rend le matériel proposé meilleur marché. L'activation des possibilités d'économies d'échelles offertes par le groupement d'achats romand Graphosa a en particulier, permis de faire passer le prix du papier de 11,80 francs en 2004 à 8,20 francs en 2005.

Cela se manifeste par une augmentation des commandes des services communaux. Les services communaux ne sont en effet pas obligés de se fournir auprès de l'économat, afin de « faire jouer la concurrence ».

Les imprimés comme les rapports du Conseil communal sont produits par l'économat. La possibilité de délais d'impressions brefs constitue un avantage déterminant. L'économat dispose également d'un centre d'impression offset en fin de vie. La sous-traitance de ces travaux d'impression est envisagée en lieu et place de l'achat d'une nouvelle machine dans la mesure où les contraintes, notamment de délai, ne sont pas aussi pertinentes.

## **01.81 Service juridique**

Le dépassement constaté aux charges de personnel provient du chevauchement des postes de Mme V. Schaffter, démissionnaire et de M. D. Muttner nécessaire pour la transmission des dossiers.

## 07. Police

De manière générale, on constate une amélioration par rapport au budget malgré des recettes en diminution. Les charges sont en diminution de 145'000 francs aux BSM et on constate une diminution de 5,8 postes. L'amélioration apparaît dans tous les services.

### 07.01 Service administratif

310.45 internet : le montant budgété n'a pas été dépensé.

### 07.21 Contrôle des habitants

4.1.1 (p. 358 ) Un commissaire relève le peu de sens de la distinction entre Neuchâtelois et Confédérés, les étrangers naturalisés acquérant l'origine neuchâteloise. En fait, ces données doivent être fournies sous cette forme au canton à des fins statistiques.

### 07.31 Corps de police

Police 2006 est fonctionnel depuis quelques mois. Le guichet unique fonctionne et donne toute satisfaction. La possibilité de déposer tout type de plainte, y. c. pénales, en ville n'a pas généré d'augmentation du nombre de plaintes mais une redistribution entre la police locale et la police cantonale et donc un transfert de charges administratives de cette dernière vers la police locale. Dans le cadre de la police de proximité, 1'400 contacts ont été pris dans les quartiers. 130 dossiers ont été ouverts et 90 d'entre eux réglés. Ils portaient entre autre sur des questions de sécurité, sociales ou de voisinage. Concernant la centrale téléphonique, la limitation des heures d'ouvertures et l'introduction d'un répondeur automatique donnent également satisfaction.

Dans le cadre de la mise en place de l'observatoire de la cohésion sociale, un sondage sur les perceptions de la population a été lancé. Chaque partenaire de l'observatoire :

*Centre de loisirs, Monsieur Olivier Arni  
Communauté de travail pour l'intégration des étrangers,  
Monsieur Sebhatu Luul  
CPLN, Monsieur Claude-Alain Vuille  
Eglise reformée de la Collégiale, Monsieur Christophe Kocher  
Pro Infirmis, Madame Gisèle Ory  
Pro Senectute, Madame Martine Cleche-Combes  
Chambre immobilière, Monsieur Yann Sunier*

*CID, Monsieur Jean-Michel Schindler*  
*Gastroneuchâtel, Madame Catherine Reichl*  
*Direction de police, Monsieur Antoine Grandjean*  
*Direction de police, Madame Nadia Bavaud*  
*Ministère public, Monsieur Pierre Cornu*  
*Police cantonale, Monsieur André Duvillard*  
*Police locale, Monsieur Jean-Louis Francey*  
*Direction des services sociaux, Monsieur Daniel Perdrizat*  
*Service social, Monsieur Pierre Borer*  
*Service des sports, Monsieur Etienne Dagon*  
*TN, Monsieur Jean-Michel Germanier*  
*Team Consult SA, Messieur Bernhard Prestel et Blaise Bonvin*

a reçu 20 questionnaires à faire remplir par les personnes qu'il représente, de même que les policiers de quartier pour leur quartier. Un stand est dressé à la rue de l'Hôpital à cette fin également. Il ne s'agit donc pas d'un échantillonnage statistique mais plutôt par groupe social et par quartier. Une 2e phase de contrôle des problématiques soulevées sera donc nécessaire.

De la discussion sur le projet du Conseil d'Etat pour une police unique cantonale (qui est actuellement en consultation), on peut relever que le Conseil d'Etat n'a pas attendu de pouvoir évaluer la mise en place de Police 2006 pour lancer son projet; que ce dernier n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les partenaires de Police 2006; qu'il dissocie les responsabilités politiques et financières de la responsabilité opérationnelle et qu'on peut craindre que le cas échéant il génère un report de charges sur les communes. Cette démarche a dégradé les relations entre les autorités policières de la ville et du canton que les trois ans de négociations de Police 2006 avaient permis d'améliorer substantiellement.

Concernant le tableau des activités du corps de police (p. 365), la situation en 2005 résulte de la mise en place de Police 2006 avec un surcroît d'instruction (par exemple tir) en vue d'une mise à niveau avec la police cantonale et avec une augmentation des tâches administratives découlant de la création du pool pour la saisie de plaintes et donc de la possibilité d'assurer la prise en charge de toute la procédure faisant suite à une plainte. Dans la réalité, une heure passée sur le terrain peut déboucher sur plusieurs heures à plusieurs jours de travail au bureau. L'objectif général reste cependant une répartition du temps à raison de 60% de terrain, 30% d'administration et 10% d'instruction. La ventilation étant différenciée selon les affectations: Plus de terrain pour la police de

proximité, plus d'administratif pour les brigades, et essentiellement de l'administratif pour le pool judiciaire.

#### 5.5.5 (p. 370) Modération du trafic

Concernant le respect de la vitesse dans la nouvelle zone 30 du Mail, selon les contrôles de vitesse effectués, la situation est considérée comme acceptable par la police.

	Lieux	Vitesse	Véhicules contrôlés	% d'infractions
Radar 2005	Bellevaux, avenue de	50	1238	4.84
Radar 2005	Zones 30	30	3978	9.91
Speedy 2005	Zones 30	30	59289	3.63
Radar 2006	Bellevaux, avenue de	50	348	5.18
Radar 2006	Zones 30	30	1255	32.92
Radar 2006	Zones 30, secteur Mail	30	552	34.63
Speedy 2006	Jaquet-Droz	30	8405	12.46

Divers (5.6.4 p. 377) le service collabore avec le Bpa, le TCS et l'ACS, mais pas avec l'ATE. Cela n'est pas délibéré mais plutôt dû à l'absence d'opportunités.

319.73 ce montant couvre les dépenses de campagne de prévention des accidents (affichage SGA). Il est compensé par le poste 427.77 qui représente la location des espaces publicitaires à la SGA.

441.73 en plus de la différence de durée (14 mois en 2004, 10 mois en 2005, au lieu de 12 mois chaque année) sur laquelle la ristourne du produit des amendes par l'Etat est calculée (c.f. p. 368 et 605), la baisse est due à une diminution des amendes d'ordre non liée à une réduction des contrôles.

## 07.41 Ports

Les ports génèrent un déficit de 185'000 francs malgré le fait que les taxes d'amarrage aient atteint le plafond décidé par le Conseil général (taxes d'amarrage les plus élevées du lac). Plusieurs éléments y

contribuent. D'une part, le club nautique bénéficie, par convention signée en 1966 et reconduite en 1986, de la gratuité d'utilisation des places d'amarrages couvertes au Nid-du-Crô, les utilisateurs des places payant une location au club nautique. Cette convention a été renégociée et prévoit dès 2006 le paiement à la Ville du prix de location standard des places d'amarrage. Cela devrait amener 50'000 francs, mais cela reste insuffisant pour équilibrer les comptes. D'autre part, la LNM bénéficie de l'usage gratuit des ports et débarcadères. Enfin, les charges financières de divers investissements sur les rives sont supportées par ce compte. Une éventuelle baisse de prestations fait l'objet de réflexions. La rénovation du port du Nid-du-Crô devrait augmenter les charges financières mais également générer des revenus supplémentaires grâce aux nouvelles places qui devraient permettre d'absorber les 40 demandes en attente.

### **07.51 Cimetière et crématoire**

Le service est confronté au remplissage inexorable de la tombe du souvenir (dans laquelle les cendres provenant des incinérations sont déposées). Faut-il l'agrandir ou la vider partiellement? La question du devenir des cendres n'est pas réglée formellement et leur manipulation n'est jamais simple.

## **08. Police du feu**

### **08.02 S.I.S. feu**

Les comptes de la police du feu clôturent avec une diminution de l'excédent de charges de 471'000 francs. Cette amélioration est due notamment à des reports de dépenses sur les Biens, Services et marchandises ainsi qu'à l'augmentation des recettes liée à une augmentation des prestations sans modification de l'effectif du SIS.

Ce bon résultat est d'autant plus remarquable que la Ville de Neuchâtel a vu le dédommagement des communes partenaires du SIS diminuer en raison du bon résultat effectué en 2004.

### **08.11 Service d'hygiène et de prévention du feu (SHPF)**

La compétence du contrôle des denrées alimentaires a été transmise à l'Etat et avec elle, celle du contrôle des champignons. C'est donc dès maintenant le service de la consommation qui l'assume.



On compte en général 1 à 2 rats par habitant en zone urbaine. Le service effectue généralement 3 dératisations par an (deux en 2005 par mesure d'économie) à l'aide d'appâts contenant des anticoagulants. Ces campagnes sont sans risques pour les prédateurs qui ne sont pas intéressés par les appâts et qui ne peuvent accéder aux cadavres de rats, ces derniers ayant tendance à se cacher pour mourir.

## **08.21 Protection civile**

La réorganisation cantonale de la Protection civile qui crée des organisations régionales nous a permis de rationaliser le travail et de mieux répartir l'effort entre les communes et ainsi d'économiser 150'000 francs par rapport au budget.

Concernant les possibilités d'utilisation de la réserve affectée à la protection civile à d'autres fins que la construction d'abris (amortissement, entretien, etc.), les contacts pris à trois niveaux de l'Etat se sont révélés négatifs. Les trois millions en réserve doivent être conservés pour la création des 30% d'abris manquants, bien que l'utilité de ces derniers soit largement mise en doute.

## **11. Services industriels**

Le résultat général est en amélioration grâce à la vente d'électricité et de gaz. La vente d'eau génère des pertes, les ventes reculent mais le prix de vente moyen augmente. Le manque de précipitation ces dernières années ainsi que cet hiver provoque un déficit hydrique.

Le personnel fixe a été réduit de 6,5 postes (restructuration). L'engagement de temporaires à lui généré des charges de 950'000 francs (travaux saisonniers).

Le changement de rythme de facturation (2 décomptes + 4 acomptes par an au lieu de 4 décomptes et 8 acomptes) a permis une économie de 130'000 francs. La consommation des deux derniers mois de l'année n'étant du coup facturée que l'année suivante, il a aussi généré un transitoire estimé à : 645'000 francs pour l'eau, 935'000 francs pour le gaz et 3'393'000 francs pour l'électricité. La facturation effective se situe donc en dessous de la consommation réelle. Ce transitoire aurait absorbé l'essentiel des bénéfices des Services industriels. Ces ressources différées ont donc néanmoins été comptabilisées afin de ne pas trop détériorer les finances de la ville. Le rattrapage de cette comptabilisation anticipée est planifié sur cinq ans.

Pour remplacer la coopérative d'achat qui regroupait l'ENSA et les Services industriels des villes et qui est arrivée en fin de vie au 30 juin 2005, un nouveau contrat d'approvisionnement a été passé pour cinq ans entre les SI et le groupe e. Depuis lors, les achats d'électricité à l'extérieur ont diminué puisque la part de production propre consommée est injectée dans le réseau sans faire l'objet d'opérations comptables de vente et rachat, comme précédemment lorsqu'elle était vendue intégralement à la coopérative. Actuellement seule la part vendue à des tiers apparaît séparément. La part distribuée dans le réseau des SI est intégrée dans le poste vente d'électricité.

L'excédent de charges du poste chauffage à distance est constitué par des prestations fournies par les SI et pas encore facturées aux sociétés indépendantes gérant les diverses installations de chauffages à distance.

Le poste décorations lumineuses englobe tous les coûts y afférant. Les décorations lumineuses sont considérées comme importantes par les commerçants. Ils contribuent à ces frais à raison de 25%. Le rythme de renouvellement a par ailleurs été ralenti.

La rénovation de Combe-Garot a duré trois mois et est maintenant terminée. Cela a diminué la production propre des Services industriels. En 2006 c'est l'usine du Chanet qui sera arrêtée trois mois pour rénovation. Les usines étant amorties, l'amortissement de ces rénovations se monte à environ 3 – 4 centimes/kWh, ce qui est inférieur au prix du marché et n'est sujet à aucune variation. Elles ont donc pour effet une stabilisation et une baisse du prix moyen de l'électricité pour les Services industriels.

Des autres projets de petites centrales, celui de Serrière est le plus avancé. Il est prévu pour fin 2007 et consiste à remplacer deux centrales existantes par une nouvelle située dans les sous-sols des futurs bâtiments prévus sur le site des anciens abattoirs. Il sera dimensionné de manière à obtenir un meilleur rendement et à pouvoir absorber l'eau utilisée par une troisième centrale appartenant encore à PMI.

L'approvisionnement en électricité inclu le réseau d'Hauterive depuis 2004. Tenant compte de l'augmentation de la population desservie, on constate que la consommation relative a légèrement diminué depuis 2004.

## Conclusions

La Commission financière remercie le Conseil communal, les Chefs de service et le personnel communal pour le travail, l'effort et l'engagement fournis dans une année où malgré une situation économique en amélioration, la situation sociale ainsi que la situation financière des collectivités publiques sont restées difficiles.

Les rapports des sous-commissions ont été adoptés à l'unanimité. Le rapport de la Commission financière relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2005 a été accepté par onze membres, une opposition et une abstention.

Le projet d'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2005 a été accepté par onze commissaires et deux oppositions.

En conclusion, la Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2005, ainsi que l'arrêté y relatif.

Neuchâtel, le 28 mars 2006

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Loup

José Caperos

## Projet

### **Arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2005**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2005, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :	Fr.
Total des charges	449'195'649.02
Total des revenus	<u>442'140'004.36</u>
Excédent de charges	<u>7'055'644.66</u>
b) Le compte des investissements :	Fr.
Total des dépenses	61'507'247.78
Total des recettes	<u>2'433'261.06</u>
Investissements nets	59'073'986.72
./. Amortissements	<u>23'431'819.00</u>
Solde reporté au bilan	<u>35'642'167.72</u>

**Art. 2.**- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2005 est approuvée.